

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 29
 présents par procuration 4
 absent excusé 0

OBJET

Don de l'hélice de l'avion piloté
 par Charles Godefroy

Le 28 mars 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 22 mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Bamier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Desrivières à M. About, M. Morot-Sir à Mme Berot.

SECRETAIRE : M. Pillet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190328-DEL2019032828-CE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2019

Affichage : 04/04/2019

EXPOSE DES MOTIFS

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire du célèbre passage de l'aviateur Charles Godefroy sous l'arc de triomphe, le 7 août 1919, Monsieur Jacques HENNEQUIN, demeurant 15 avenue Diderot à Soisy-sous-Montmorency, propose à la Ville de lui faire don sans contrepartie financière de l'hélice de l'avion de l'aviateur.

La Ville de Soisy s'engage en contrepartie à ne pas la céder à un tiers.

Dans un premier temps, l'hélice serait conservée à l'Orangerie du Val Ombreux, mise en valeur à l'occasion d'une exposition en hommage à Charles Godefroy. Dans un second temps, il conviendra de décider d'un emplacement sur la Ville, où exposer cet objet de notre patrimoine, afin qu'il soit mis en valeur.

Il convient de délibérer sur cette proposition.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

SUR le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter le don sans contrepartie financière de Monsieur Jacques Hennequin de l'hélice de l'avion de Charles Godefroy et s'engage à ne pas la céder à un tiers,

AUTORISE M. le Maire à accepter cette donation.

Le Maire

Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

